

Ministry of Health

Office of Chief Medical Officer
of Health, Public Health

Box 12

Toronto, ON M7A 1N3

Tel.: 416 212-3831

Fax: 416 325-8412

Ministère de la Santé

Bureau du médecin hygiéniste
en chef, santé publique

Boîte à lettres 12

Toronto (Ontario) M7A 1N3

Tél. : 416 212-3831

Téléc. : 416 325-8412



7 septembre, 2022

OBJET : Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) de l'Ontario – 2022-2023

Madame, Monsieur,

Merci beaucoup pour le travail formidable que vous avez accompli pour soutenir la réponse à la COVID-19, y compris la vaccination, qui a été un grand succès pour l'Ontario. Vos efforts et votre soutien continu pour la vaccination contre la COVID-19 sont très importants à l'approche de l'automne.

À l'approche de la mise en œuvre du Programme universel de vaccination contre la grippe (PUVG) de l'Ontario pour la saison grippale 2022-2023, le ministère de la Santé (le « ministère ») vous fournit des détails à ce sujet. La vaccination contre la grippe sera très importante cet automne pour protéger la santé des personnes ainsi que pour atténuer les impacts sur notre système de santé en raison de la co-circulation de la COVID-19.

La présente et les documents de la foire aux questions ci-joints ont pour but de vous fournir des détails sur les vaccins antigrippaux disponibles pour le PUVG 2022-2023, ainsi que de l'information sur les processus d'approvisionnement et de distribution des vaccins.

Produits de vaccination du PUVG 2022-2023

Les vaccins antigrippaux financés par les fonds publics disponibles pour le PUVG 2022-2023 comprennent :

1. Vaccin quadrivalent inactivé (VQI) pour les personnes de 6 mois et plus
2. Vaccin quadrivalent inactivé à haute dose (VQI-HD) pour les personnes de 65 ans et plus seulement

3. Vaccin trivalent inactivé avec adjuvant (VTI-adj) pour les personnes de 65 ans et plus seulement

Voir la foire aux questions ci-jointe pour obtenir des renseignements plus précis sur les produits.

Processus provincial d'approvisionnement et de distribution des vaccins

Chaque année, le ministère reçoit son approvisionnement en vaccins antigrippaux des fabricants en plusieurs envois, de la mi-septembre à la fin de septembre et jusqu'en novembre. Pour la saison 2022-2023 du PUVG, la quantité totale de vaccins commandée par le ministère est de plus de 6,1 millions de doses, dont 1,85 million de doses de deux vaccins contre la grippe pour les personnes âgées.

Le Service d'approvisionnement médicopharmaceutique du gouvernement de l'Ontario (SAMPGO) commence à la fin de septembre à expédier des doses de vaccin antigrippal aux bureaux de santé publique locaux et aux distributeurs de produits pharmaceutiques de toute la province en vue de leur distribution ultérieure dans les établissements qui se trouvent sur leurs territoires.

La distribution des vaccins antigrippaux en Ontario est décrite ci-dessous :

Quand	La distribution commence à l'intention :
Fin septembre	Des hôpitaux et des foyers de soins de longue durée
Début octobre	Des maisons de retraite et des autres milieux où se trouvent des populations vulnérables
Du début d'octobre à la mi-octobre	Des médecins, des pharmacies et de tous les autres fournisseurs/organisations

Les établissements de toute la province devraient commencer à recevoir le vaccin antigrippal vers la mi-octobre.

Étant donné que le ministère ne reçoit qu'une partie de l'approvisionnement provincial des fabricants à compter du milieu ou de la fin du mois de septembre, il doit distribuer de plus petites quantités du début d'octobre à la mi-octobre pour assurer une distribution équitable dans toute la province et permettre la reconstitution de l'approvisionnement provincial en vaccins au SAMPGO. Par conséquent, l'approvisionnement initial en vaccins est distribué en priorité aux hôpitaux et aux foyers de soins de longue durée (FSLD).

Calendrier de la vaccination

Les doses de vaccin antigrippal reçues doivent être administrées en fonction des priorités suivantes :

Quand les vaccinations commencent	Populations
Octobre	Personnes qui présentent un risque élevé de complications ou d'hospitalisation causées par la grippe (voir l'Annexe A) et fournisseurs de soins de santé
Novembre	Population générale

Toutes les personnes âgées, en particulier celles qui vivent dans des habitations collectives telles que les foyers de soins de longue durée, les hôpitaux et les maisons de retraite à risque élevé, devraient se faire vacciner dès que le vaccin antigrippal sera disponible. Le VQI, le VQI-HD et le VTI-adj protègent TOUS contre la grippe et le plus important est que les personnes âgées soient vaccinées. Ne retardez pas la vaccination pour attendre un produit en particulier.

À chaque saison grippale, le gouvernement s'efforce d'allouer et de distribuer équitablement les vaccins aux lieux et aux fournisseurs, en attribuant en priorité les premières doses aux hôpitaux et aux autres habitations collectives. Chaque saison, il peut y avoir des restrictions imprévues de la disponibilité des vaccins contre la grippe financés par les fonds publics et/ou des retards dans la livraison des vaccins (p. ex., des retards dans la production par les fabricants). Il n'est pas garanti que le vaccin sera disponible à une date donnée. Par conséquent, le ministère recommande aux fournisseurs de ne pas fixer de rendez-vous avant d'avoir reçu le vaccin antigrippal.

Les fournisseurs qui souhaitent organiser des cliniques communautaires de vaccination contre la grippe à grande échelle devraient attendre jusqu'en novembre pour s'assurer qu'un approvisionnement adéquat en vaccins peut être commandé en fonction de l'approvisionnement provincial disponible.

Co-administration

Alors que nous préparons pour une autre saison de maladies respiratoires avec l'arrivée de l'automne, nous vous demandons de bien vouloir commencer à envisager la possibilité d'administrer le vaccin contre la COVID-19 en même temps que le vaccin contre la grippe dans la mesure du possible.

Tous les vaccins antigrippaux disponibles (c.-à-d. le VQI-HD, le VTI-adj et le VQI) peuvent être administrés en même temps que d'autres vaccins, ou en tout temps avant ou après d'autres vaccins, y compris le vaccin contre la COVID-19 pour les personnes âgées de 5 ans et plus SEULEMENT*. Il n'y a pas d'études directes sur la co-administration de

Shingrix^{MD} avec Fluvad^{MD} (TIV-adj) ou Fluzone^{MD} Haute Dose Quadrivalent (QIV-HD). Avec Fluvad^{MD}, on ne sait pas comment les adjuvants peuvent interagir lorsque Shingrix^{MD} est co-administré.

S'ils sont administrés par injection en même temps, il faut, si possible, les injecter dans des membres différents. Les injections peuvent également être administrées dans le même muscle à au moins 2,5 cm (1 po) l'une de l'autre. Un matériel de vaccination distinct (aiguille et seringue) doit être utilisé pour chaque vaccin.

* La co-administration avec le vaccin contre la COVID-19 n'est PAS recommandée actuellement pour les personnes âgées de 6 mois à moins de 5 ans. Il est conseillé d'attendre 14 jours entre les produits vaccinaux lorsque l'on administre le vaccin contre la COVID-19 et d'autres vaccins pour éviter d'attribuer par erreur un événement indésirable à un vaccin ou à un autre.

Commander des vaccins antigrippaux

Les fournisseurs de soins primaires ne doivent pas s'attendre à recevoir toutes les doses reçues au cours de la saison précédente lors de leur première commande, car le ministère ne reçoit qu'une partie de l'approvisionnement provincial total en octobre. Votre bureau de santé publique vous communiquera des renseignements supplémentaires concernant le processus de commande pour votre premier envoi. Nous vous rappelons que le nombre de doses qu'un fournisseur de soins primaires reçoit lors de sa première commande peut être ajusté au gré du bureau de santé publique et du ministère en fonction de l'approvisionnement provincial et local en vaccins.

Les premières commandes de vaccins devraient être livrées à un moment donné entre le début et la fin d'octobre. Le vaccin antigrippal doit être offert aux personnes admissibles à risque élevé dès qu'il sera disponible dans votre bureau.

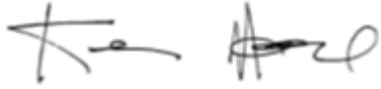
Une fois que vous avez reçu votre première commande de vaccins, vous pouvez commencer à partir de la semaine du 17 octobre à passer de nouvelles commandes qui seront livrées ou que vous passerez prendre au cours de la semaine du 24 octobre. La communication concernant votre premier envoi / commande et les nouvelles commandes sera fournie par votre bureau de santé publique local.

Si vous avez des questions concernant la distribution locale et les commandes, veuillez communiquer avec votre bureau de santé publique local.

Pour obtenir de plus amples informations sur le PUVG, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/publichealth/flu/uiip/default.aspx.

Je vous remercie de vos efforts et du soutien que vous apportez à la mise en œuvre du PUVG 2022-2023.

Veillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'K. Moore'.

Kieran Michael Moore, MD, CCMF(MU), FCFP, MSP, DMT et H, FRCPC FCAHS
Médecin hygiéniste en chef

Pièces jointes

FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour la saison grippale 2022-2023

FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour les personnes âgées de 6 mois à 64 ans

FAQ à l'intention des fournisseurs de soins de santé : Renseignements pour les personnes âgées de \geq 65 ans

Annexe A

D'après le [CCNI](#), personnes à risque élevé de complications liées à la grippe ou qui sont plus susceptibles que les autres de devoir être hospitalisées comprend :

- Toutes les femmes enceintes
- Les résidents des maisons de soins infirmiers ou d'autres établissements de soins aux malades chroniques
- Les personnes de 65 ans et plus
- Tous les enfants âgés de 6 mois à 4 ans
- Les Autochtones
- Les adultes et les enfants âgés de 6 mois et plus qui ont les problèmes de santé chroniques suivants :
 - Troubles cardiaques ou pulmonaires
 - Diabète sucré ou autre maladie métabolique
 - Cancer
 - Affections ou médicaments qui affaiblissent le système immunitaire
 - Maladie rénale
 - Anémie ou hémoglobinopathie
 - Troubles neurologiques ou neurodéveloppementaux
 - Obésité morbide (indice de masse corporelle ≥ 40)
 - Enfants et adolescents (âgés de 6 mois à 18 ans) qui subissent un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique